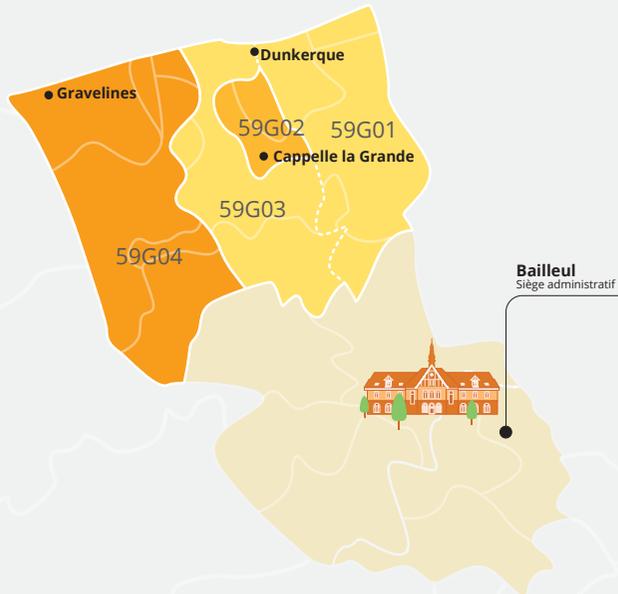


Secteurs d'interventions



Convention

Une convention est requise entre le partenaire et l'EMPP avant intervention.

Partenaire conventionnés (non exhaustive)



...

Nous contacter

Par transmission de la demande d'intervention à

mail : lalinea.empp@epsm-fl.fr

Tél : 03 59 11 80 05

L'EMPP n'a pas vocation à gérer l'urgence,
dans ce cas faites le 15

epsm-des-flandres.fr



Équipe Mobile Psychiatrie Précarité L'ALINÉA

*Permettre à un usager en souffrance
psychique du réseau précarité de devenir
un patient du droit commun*

Partenaires sociaux,
médico-sociaux et associatifs



1 **Évaluer** les individus précarisés, en rupture de soins, en situation de souffrance psychique

2 **Amener / Accompagner** la personne à consulter dans les lieux de soin du droit commun

3 **Aider** à la continuité des soins à la sortie d'une hospitalisation

4 **Échanger / Sensibiliser / Informer** les équipes éducatives et soignantes



Psychiatrie
et partenaire
de soins

Public concerné
«sans logement»

Individu en situation de grande précarité, SDF ou accueilli en structure (HU, CHR, CADA, Pension Famille ...)

Prise de contact avec l'utilisateur suite à

- questionnement du partenaire / trouble psy
- Repérage direct par l'EMPP
- Interpellation de la part de l'utilisateur

Public concerné
«avec logement»

Individu en situation de précarité en logement

Échec de tentative et / ou réticence au suivi en psychiatrie

Mise en péril de l'accueil et du maintien dans le logement



Aller vers l'utilisateur en souffrance psychique et l'aider à accéder au dispositif de droit commun



Soutenir les professionnels dans l'accompagnement des utilisateurs en souffrance psychique et faciliter l'accueil de ces derniers dans leur structure